COMMUNE DE GALERIA

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : **26 août 2025**

Suivant acte reçu par Maître Marion COSTA, Notaire titulaire d'un Office notarial à CALENZANA (20214),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :
Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Identité du requérant :
Monsieur Adolf Karl **REISINGER**, demeurant à FRANCFORT (00000) (ALLEMAGNE) 15, Telemannstrasse.
Né à FRANCFORT (00000) (ALLEMAGNE), le 4 avril 1926.
Veuf de Madame Helga Marie Ella **KASLER** et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité allemande.
Non résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à FRANCFORT (00000) (FRANCE) , le 21 décembre 2002.

Depuis décédé laissant :
-Monsieur Edgar Benedikt REISINGER, demeurant à JENA (ALLEMAGNE) Lindenhône,16 07749.
-Monsieur Olof Bodo REISINGER, demeurant à FRANCFORT (ALLEMAGNE) 32, Loschesstrafe 60489,
-Monsieur Winfried Michael REISINGER, demeurant à ALTEMSTADT (ALLEMAGNE) 8 Leschemweg,

Sur la commune de GALERIA (20245)
Une parcelle de terre sur laquelle a été édifiée une maison
Figurant au cadastre sous les références section A numéro 23 lieudit NOVELLA d'une contenance de 00ha24a00ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :
« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.
Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »
Adresse mail de l'étude : mlc@notaires.fr

Pour avis,

Maître Marion COSTA, Notaire